

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alsace
9, place Kléber
67000 Strasbourg
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE D'OBERSAASHEIM

22 rue du Maréchal Leclerc
68600 Obersaasheim
03 89 72 54 53
accueil.mairie@obersaasheim.fr

CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE D'OBERSAASHEIM

7 rue des Primeurs
68600 Obersaasheim
cfoa68@orange.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration des

Beffroi et cadrans de l'église Saint-Gall à Obersaasheim

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie d'Obersaasheim - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Pour que continue à sonner le cœur de nos villages !

◆◆ UN PATRIMOINE D'EXCEPTION DANS UN PRÉCIEUX ÉCRIN !

L'Eglise d'Obersaasheim (1772), dédiée à saint Gall, modeste par sa taille mais équilibrée dans ses proportions, se distingue extérieurement par sa tour-porche érigée en 1868, de style néo-gothique.

Lieu de pèlerinage après la révolution française, du fait d'une petite statue du 17^{ème} siècle (à peine plus haute qu'une boîte à chaussures et à laquelle on prête un miracle) et représentant « la Vierge à l'Enfant », l'Eglise Saint-Gall mérite bien des attentions et témoignages en la faveur de sa préservation.

◆◆ UN PATRIMOINE COMMUN À PRÉSERVER !

Au jour de leur installation, parrains et marraines de nos cloches étaient fiers de voir hisser au cœur du clocher, les cloches de notre village. Aujourd'hui, le beffroi qui, comme un écrin, protège et donne vie à ces dernières est sérieusement endommagé et nécessite un remplacement selon les règles de l'art campanaire...

Une nouvelle charpente de chêne de nos forêts viendra, avec votre contribution, soutenir et protéger le clocher des lourds tintements qui risquent dangereusement de fragiliser l'ensemble de l'édifice.

De bien loin, le clocher se distingue par sa belle flèche élancée, pointe notre village. Depuis toujours aux quatre points cardinaux, ses cadrans indiquent l'heure. Or ceux-ci sont rongés par le temps et par la rouille et doivent être remplacés pour resplendir à nouveau et ainsi être partagés par tous !

◆◆ AU COEUR DE NOS VIES

Si hier, les cloches rythmaient la journée de nos paysans, elles nous interpellent encore et ponctuent les événements de notre vie. Sommes-nous prêts à abandonner le son de ces volées joyeuses, à figer le temps, à nous soustraire à ce qui fait l'identité de nos villages ?

Pour pouvoir mener à bien ces indispensables travaux, la commune d'Obersaasheim fait appel à vous et à votre générosité. Chaque don, même modeste, contribuera à la préservation de ce patrimoine pour les futures générations.

Montant des travaux	60 000 €
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	Automne 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Beffroi et cadrans de l'église Saint-Gall à Obersaasheim

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78214

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Beffroi et cadrans de l'église Saint-Gall à Obersaasheim

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Credit photos © Mairie d'Obersaasheim

